

COMTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 29 mars 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.

Absents excusés : François BOILEAU, Loïc GIRARD, Isabelle LUSSON, Marie-Agnès VIGIER

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. 4. Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

A la clôture de l'exercice 2018 :

- en section de fonctionnement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de 104 232, 88 € ;
- en section d'investissement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de - 988, 97 €
- en section de fonctionnement, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 38 245, 34 € ;
- en section d'investissement, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de - 33 693, 55 €

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

5. Vote des budgets 2019 : Communal et Assainissement

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 237 239,16 €, et en investissement à 1 050 716,49 €.

Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 69 035, 97 € et en investissement à 686 938,87 €.

6. Rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées « CLECT »

Par courrier reçu le 18 février 2019, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) nous a notifié le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 7 février 2019.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux des trente et une communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

La CLECT a traité, les flux financiers engendrés par les transferts de compétences (restitution de RLV vers les communes membres ou transferts des communes vers RLV).

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Le transport public des élèves des écoles primaires et maternelles (liaisons entre les écoles et la piscine communautaire Béatrice HESS, liaisons entre les écoles et les autres sites communautaires),
- Le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- L'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) pour les communes de Volvic et Châtel-Guyon,
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) de Pulvérières,
- L'adhésion à la Mission Locale,
- Les interventions musicales dans les écoles,
- Les interventions sportives dans les écoles,
- Le réseau de lecture publique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas et aide à domicile) pour les communes de Pulvérières, Sayat et Saint-Ours-Les-Roches,
- Le transport public de voyageurs pour les communes de Sayat et Saint-Beauzire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT et notifie cette décision à monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération RLV.

7. Approbation des nouveaux statuts de la SEMERAP

Le Conseil d'Administration de la SEMERAP a décidé de proposer lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire la modification des statuts de la société.

Cependant, avant toutes modifications, il est nécessaire que toutes les collectivités actionnaires délibèrent sur ce projet.

Les modifications portent sur l'objet social qui a été modifié, sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur le contrôle des actionnaires de la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Société Publique Locale SEMERAP.

8. Questions diverses

- **Nettoyage de printemps** : Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 6 avril. Le rassemblement est à 9h à la salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé. Une collation au départ et un apéritif à l'arrivée seront offerts aux volontaires.

- **Travaux salle des fêtes** : les travaux de maçonnerie sont terminés, ceux concernant la charpente quasiment. Les étancheurs ont commencé. Le plaquiste débutera la semaine prochaine. Le carrelage sera posé quand le sol sera repris.

Une visite par le conseil sera organisée lorsque les étais seront enlevés.

- **Ecole** : Le Conseil de classe des enfants a travaillé sur des propositions pour améliorer le niveau sonore à la cantine. Nous encourageons cette démarche et allons donner une réponse favorable à leur suggestion d'installer un feu tricolore sensible au niveau de bruit défini et réglé manuellement par les adultes. L'acquisition sera faite dès que la prise électrique permettant de l'alimenter sera posée.

- **La Commission numérique** sensible aux difficultés de connexion Internet relayées par les habitants de la commune a adressé des courriers aux Sénateurs, Eric GOLD, Jean-Marc BOYER et Jacques-Bernard MAGNER et au Président de région Laurent WAUQUIEZ. Ils sont tous les 4 sensibles à nos problèmes et nous ont fait différentes propositions que nous allons suivre. Ils restent avec leurs collaborateurs à notre écoute et nous assurent d'un soutien actif. Internet et la téléphonie mobile sont des enjeux de l'attractivité de notre territoire et nous restons demandeurs.

- **Environnement** : le Conseil Municipal organise une corvée de plantation samedi 25 mai 2019. A cette occasion, les jardinières et les parterres seront fleuris. Les variétés vivaces seront privilégiées. Les quantités seront réduites pour limiter les arrosages.